
Les SAGE au cœur de la biodiversité aquatique... mais aussi terrestre

Un article de :

Anne PAPIN,

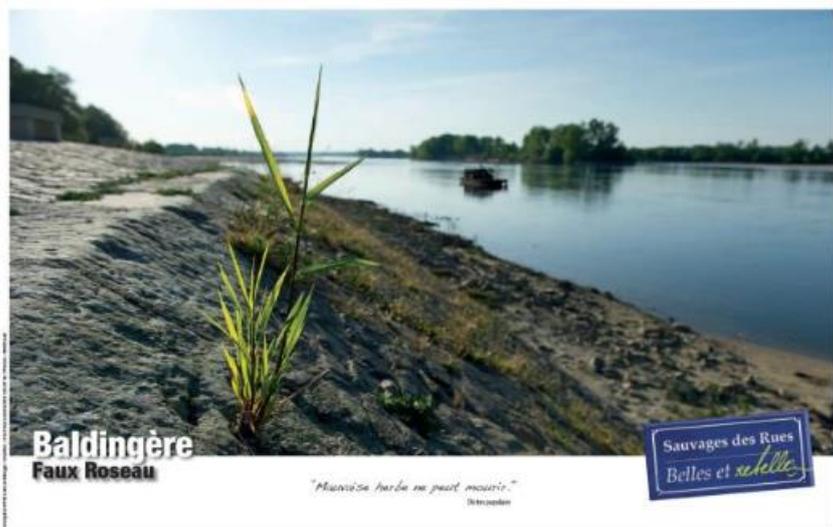
*Animatrice de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay,
Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay*



Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux visent en particulier à mettre en œuvre des plans d'actions de reconquête du bon état des eaux et donc de la biodiversité des milieux aquatiques et humides. Par les objectifs, orientations et actions programmés dans le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ou encore par les règles fixées dans le règlement, les SAGE sont des acteurs majeurs de cette reconquête.

Inventaire et protection des zones humides, restauration de la continuité écologique, protection du milieu marin, gestion du réseau de marais et contrôle des espèces exotiques envahissantes, autant de thématiques qui sont développées dans un SAGE, selon les masses d'eau concernées et les enjeux du territoire. **Les SAGE agissant à l'échelle des bassins versants, leur champ d'actions s'élargit au-delà du réseau hydrographique et des lits majeurs et impacte à ce titre positivement la biodiversité terrestre, et ce en lien avec les collectivités, les particuliers, les acteurs agricoles.**

Sur le territoire du SAGE Vie et Jaunay, les acteurs ont mis en place, au vu des enjeux de préservation des ressources destinées à la production en eau potable, mais aussi de protection des zones de marais et du littoral, **des actions d'accompagnement des collectivités, des particuliers et des acteurs agricoles vers la réduction des intrants (pesticides, nitrates, phosphore...)** qui agissent sur la biodiversité.



Panneau de l'exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles » des CPIE

Concernant les collectivités, si au départ l'objectif était de réduire l'utilisation des pesticides afin d'éviter la pollution des eaux, il a fallu assez vite trouver des solutions plus globales et **accompagner cette transition écologique** pour éviter une non-acceptation des habitants et un retour en arrière des pratiques. Un travail méthodologique a ainsi été réalisé avec **6 communes pilotes** sur la **gestion différenciée des espaces publics**, des **formations des agents** ont été organisées sur la reconnaissance de la flore locale, une **exposition « Sauvages des rues, belles et rebelles »**, créée par les CPIE, est

proposée aux communes comme support de **sensibilisation des particuliers à l'acceptation de la flore spontanée en ville.**

7 communes du bassin versant ont reçu le **label national « Terre Saine »**, récompensant l'arrêt complet de tout pesticide, y compris sur les cimetières et terrains de sports, ce qui va au-delà de la [loi Labbé](#). Aujourd'hui, la Commission Locale de l'Eau, dans le prolongement de son action de sensibilisation des particuliers, poursuit son partenariat avec les CPIE et participe à l'**opération « Bienvenue dans mon jardin au naturel »**. Le principe est d'**ouvrir des jardins de particuliers qui jardinent sans pesticides ni engrais chimiques**. Dans ces jardins, la biodiversité est au rendez-vous et c'est très concrètement que les visiteurs appréhendent les notions d'**interaction du vivant** et comprennent qu'accueillir la biodiversité dans son jardin est possible et sources de bienfaits.



Logo du label « Terre saine »

Le plan de réduction des pesticides du SAGE amène ainsi à une évolution vers plus de nature en ville et dans les jardins.

Concernant le milieu agricole, sur le bassin versant de la Vie et du Jaunay, **la coordination des actions et la communication envers les agriculteurs est assurée par la Commission Locale de l'Eau**. Un **suivi individuel** est proposé à chaque exploitant, avec la structure de son choix. Parmi les actions proposées, figurent par exemple la **conversion vers l'agriculture biologique** et des **mesures systèmes basées sur un développement des prairies et de l'autonomie fourragère**, la possibilité de **souscrire aux MAEC biodiversité** (entretien des haies, des mares, des prairies humides et marais), mais aussi de **créer des mares, planter des haies, développer l'agroforesterie** et **bénéficier d'un plan de gestion durable des haies**. Enfin, du **matériel spécifique** est financé par exemple pour un **entretien respectueux des haies**, gage de leur pérennité sur le long terme.

Si ces actions constituent une des réponses apportées à la **lutte contre l'érosion des sols et à la réduction des transferts de pollution aux cours d'eau**, elles contribuent également à **maintenir et restaurer la biodiversité au sein des exploitations agricoles**. Certains exploitants agricoles ont d'ailleurs bien compris que **les haies jouaient positivement sur plusieurs tableaux** : protection du bétail, régulation du climat, refuge pour les auxiliaires de culture, protection des ressources en eau et du sol, et qu'elles pouvaient être une **ressource pour l'exploitation** si elles étaient gérées sur le long terme.

EN SAVOIR PLUS

- Le site internet du [Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay](#)
- La fiche du [SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay](#)
- L'exposition « [Sauvages des rues, belles et rebelles](#) »
- Le site internet de l'opération « [Bienvenue dans mon jardin au naturel](#) »

*

CPIE : Centre permanent d'initiatives pour l'environnement

MAEC : Mesures agro-environnementales et climatiques

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux